Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL081_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 6 novembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Delphine MOREAU, excusée et M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY.
Secrétaire : M. Valentin FLAGEUL.

N°2026/081– SDEF : Conseil en énergie partagée - convention d'adhésion 2026-2029

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) propose un accompagnement aux collectivités du Département en leur mettant à disposition un service de conseil en énergie.

Les missions en Conseil en Energie Partagé (CEP) ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Elles sont détaillées dans la convention proposée à l'assemblée.

Les conditions d'exécution techniques et financières de la mission sont définies dans la convention qui est annexée à la présente délibération.

Toutefois, il est précisé à l'assemblée que la commune adhère à cette action et s'engage à verser au SDEF une cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont définis ci-après :

- 0.80 € par habitant pour la tranche de 1 à 2000 habitants
- 0.70 € par habitant pour la tranche de 2001 à 3500 habitants
- 0.60 € par habitant pour la tranche de 3501 à 7500 habitants
- 0.50 € par habitant au-delà de 7 500 habitants

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

De ce fait, le montant de la cotisation sera revu annuellement en fonction de ces éléments et sans qu'il soit nécessaire de rédiger un avenant.

Dans le cas où le SDEF dispose d'une convention avec l'EPCI du territoire de la commune pour l'année de facturation concernée, le SDEF facturera la prestation à la commune en déduisant la participation indiquée dans la convention de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL081_2026-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune à ce service jusqu'au 31 décembre 2026.
- **ACCEPTE** les conditions de la convention.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU